Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 6360

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

F-107-6360

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages
Agricole - cultures et foresterie.	505	A1
Élevages.		A2
Habitation de villégiature.	506	H10

Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.		p1a

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	# Dispositions	
Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage		2713 ★
Centre équestre		1000005 ★

3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU	

4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL	

5- NORMES DE LOTISSEMENT	
5-1- TERRAIN	

6- NORMES DE ZONAGE	
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

8- ARTICLES APPLICABLES	
Article 1083 à 1085 du chapitre 9 du règlement de zonage	BB

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Les mesures de protection en bordure d'un cours d'eau du chapitre 14 du règlement de zonage s'appliquent.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
505	La production forestière réalisée en conformité au règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public.
506	En conformité à la politique sur le développement de la villégiature sur les terres publiques.

11- NOTES (ARTICLES)	
Code	**Description**
BB	Les coupes forestières doivent être réalisées en conformité à celles prescrites au plan de gestion forestière.

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS		
Numéro de règlement	**Numéro de dossier**	**Entrée en vigueur**